

Tableau de concordance entre les articles de la proposition de loi n° 2983 et ceux de la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

Le compte rendu intégral est publié au journal officiel daté du lendemain de la séance (sauf le dimanche). Il est composé de deux fascicules : les débats figurent dans le fascicule blanc, le texte des articles, des amendements ainsi que des annexes est reproduit dans le fascicule bleu.

Numérotation des articles en cours de navette	Objet	Date de discussion à l'Assemblée nationale	Numérotation des articles de la loi
1er	Participation des établissements publics nationaux et modification des missions des établissements publics de coopération culturelle (EPCC)	Première lecture 7 juin 2006	1er
2	Compétence du préfet de région pour créer un établissement public de coopération culturelle (EPCC)	Première lecture 7 juin 2006	2
3	Modification de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration	Première lecture 7 juin 2006	3
4	Nomination et statut du directeur de l'EPCC et statut des établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques	Première lecture 7 juin 2006	4
5	Disposition de coordination	Première lecture 7 juin 2006	5
6	Dispositions transitoires applicables dans le cas de transformation de structures existantes en EPCC	Première lecture 7 juin 2006	6